

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2024/05/32

Date de convocation
21 mai 2024

L'an deux mil vingt quatre
le **LUNDI 27 MAI 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
21 mai 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 17
Votants : 21

Étaient présents :

Monsieur Alain CAYET
Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Stéphane FOURNIER
Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Yveline LOURDEL – Monsieur Yves RAOULT –
Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Christelle LEBAS – Madame Astrid SAVARY – Madame Corinne DOLLE –
Monsieur Thierry IMBERT – Monsieur Hubert CHIVET – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Madame Stéphane FOURNIER
Madame Ghislaine VALENTE qui donne procuration à Monsieur Yveline LOURDEL
Monsieur Marc SERRA qui donne procuration à Monsieur Marie-Antoinette DESHORTIES
Madame Sophie LOPEZ qui donne procuration à Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Thierry IMBERT

Objet : Subvention du Conseil Départemental – Appel à projets 2024 « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire » Réfection de la cour de l'école Grenier

Monsieur le Maire rappelle que la cour d'école est un lieu central de l'établissement, utilisé quotidiennement par les élèves pour le jeu, les activités sportives et les rassemblements. Au fil du temps, l'enrobé de la cour de l'école élémentaire Grenier s'est détérioré en raison de l'usure, des intempéries et de l'utilisation intensive, ce qui entraîne des problèmes de sécurité et de praticabilité.

Actuellement, des trous se forment dans l'enrobé existant. Cela provoque un danger pour les enfants et le personnel encadrant qui pourraient à cause d'une chute se blesser.

Il est nécessaire de rendre cet espace, à nouveau, sécurisé afin que les élèves puissent s'épanouir et profiter pleinement de leur cour d'école.

La réfection complète de l'enrobé de la cour d'école est une initiative visant à améliorer la sécurité, l'accessibilité et l'esthétique de l'espace extérieur de l'établissement. Ce projet comprend la rénovation de la surface de la cour pour assurer sa durabilité à long terme et son adaptation aux besoins des élèves, du personnel et des visiteurs.

Au-delà de la réfection totale de la cour qui est une urgence liée à la sécurité des élèves, un projet de végétalisation sera mené avec les élèves de l'école.

Le projet de végétalisation de la cour d'école vise à transformer l'espace extérieur en un environnement plus accueillant, éducatif et écologiquement durable. Cette initiative comprend l'intégration de plantes, arbres, et zones vertes pour favoriser le bien-être des élèves, encourager la biodiversité locale, et fournir des opportunités pédagogiques.

Le Conseil Départemental dans le cadre de son appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire » finance des projets permettant de contribuer au bien-être des enfants et des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Pour cette année 2024 le Département poursuit son soutien à l'amélioration du confort d'apprentissage des enfants et à leur bien être dès le plus jeune âge, à travers le financement des travaux de rénovation et d'embellissement des écoles et des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Considérant que le Conseil départemental nous a informés le 21 février du renouvellement de son appel à projet pour 2024, une demande de subvention est sollicitée à hauteur de 13 400€ HT pour un montant total de 53 990€ HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- le projet de réfection de la cour de l'école Grenier
- Le dépôt de la demande de subvention auprès du Département
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 mai 2024
Le Maire,
Alain CAYET.

